

## Paris – Maison de l'Europe

CONSEIL SYNDICAL DU 10 MARS 2006

### Ouverture par le président :

Remerciements pour la qualité de l'accueil à la Maison de l'Europe.

Petit historique sur cet hôtel de Coulanges.



### Intervention de Catherine LALUMIERE – ancien ministre – directrice de la Maison de l'Europe

Nous sommes dans une période difficile de la construction européenne. Les interrogations sont parfois désagréables. La ME est toujours heureuse d'accueillir des groupes sensibles à la construction de l'Europe. Des travaux sont engagés avec le monde enseignant. Nous constatons que tous les Français se sentent concernés par l'Europe. Or l'instruction civique européenne est particulièrement défailante. Les jeunes sont peu préparés à être citoyens. L'EN a oublié la réflexion sur la construction du rôle de citoyen européen. Des progrès sont réalisés mais beaucoup trop d'enfants quittent l'enseignement obligatoire sans être en mesure de jouer leur rôle de citoyen européen. La connaissance des institutions est très imparfaite. Les Français savent que leur cadre est très influencé par les institutions (Bruxelles) mais ils en ignorent le fonctionnement. Cette ignorance entraîne beaucoup d'inquiétudes. Le référendum sur l'Europe a montré ces inquiétudes. Le rejet n'a pas été clairement identifié. Le débat s'est déroulé dans une grande confusion qui a montré le manque de formation des personnes.

La vocation de la ME vise à s'ouvrir aux citoyens qui veulent débattre et discuter sur la construction de l'Europe. Les intervenants sont très divers.

La ME est tout à fait favorable à l'aide à apporter aux enseignants et aux professionnels en général.

Un programme « les jeudis de l'Europe » est mis en place avec la Ligue de l'Enseignement.

(professeur Wissmann – spécialiste des comparaisons sur les systèmes éducatifs européens).



### **Intervention du secrétaire général**

Lors du dernier conseil nous étions dans une période de grande mobilisation.

La consultation a établi que les adhérents souhaitent prendre acte des avancées. Ce que nous avons obtenu constitue une étape significative.

Le BN a été mandaté pour poursuivre les négociations. La publication du décret au 1<sup>er</sup> avril constitue une hypothèse sérieuse. Nous avons essayé de faire introduire l'effet rétroactif du décret. Cela a été refusé par le Conseil d'Etat. Le décret est dans le circuit des signatures.

Les collègues qui partiront en retraite au 1<sup>er</sup> septembre n'auront pas les 6 mois du 10<sup>ème</sup> échelon.

Repousser le départ en retraite au 1<sup>er</sup> octobre pose le problème du mouvement (surnombre).

Nous avons obtenu que le passage à la HC se fasse dans les mêmes conditions que précédemment.

L'an dernier les seules protestations des collègues ont été sur la nature des critères et pas sur des injustices personnelles.

Pour les collègues accédant au 10<sup>ème</sup>, il faut que le passage à la HC se fasse après le 1<sup>er</sup> avril.

(exemple : un IEN avec 4 ans 6 mois au 9<sup>ème</sup> : le passage à la HC entraîne l'indice 780 sans report d'ancienneté. Le passage au 10<sup>ème</sup> amène la HC à 780 mais avec un an 6 mois d'ancienneté et un reclassement au 820 très rapidement). Le gain est réel.

Il nous faut donc à présent travailler à la réduction dans la réduction des passages d'échelon.

Pour les collègues partant en retraite à la rentrée, il est plus intéressant qu'ils passent à la HC au 1<sup>er</sup> janvier. Cela sera fait. Mais il ne sera pas possible de revenir en arrière.

Le passage à la HC se fera pour tous au 2 avril.

Les collègues retraités, partis à l'indice 733, ne seront pas reclassés à l'indice 780. Nous continuons à réclamer ce reclassement.

Il nous faut à présent savoir comment se met en place localement le collège des IEN du 1<sup>er</sup> degré. Et il ne peut y avoir d'autre appellation que celle utilisée pour les autres corps d'inspection.

Au-delà des revendications corporatives, le SI.EN entend prendre toute sa place dans le débat pédagogique et social.

Le SI.EN est à présent régulièrement sollicité par le cabinet du MEN, par les médias, par les autres syndicats. Partout dans les académies, le SI.EN doit être reconnu comme interlocuteur incontournable.

L'enseignement de la lecture dans le 1<sup>er</sup> degré :

Nous devons poser le débat sans idéologie. Le nouvel arrêté rédigé à la demande des IG redonne tout son sens aux programmes de 2002

Le ministre ne semble pas avoir bien compris le sens du message, mais il n'est ni un pédagogue ni un scientifique mais il est un homme politique. Il nous appartient de ramener le débat sur le plan pédagogique.

Le second degré et l'enseignement professionnel :

La question est la même. Au collège trop de jeunes n'ont pas de solution. Quels moyens met-on en œuvre pour dégager toutes les intelligences ?

Nous ne sommes pas sur des principes. Nous savons que des élèves souffrent actuellement au collège, mais peut-être souffriraient-ils aussi dans des situations contraires.

Il en est de même pour l'information et l'orientation. De nombreux textes tardent à être signés.

Comment peut-on mieux faire fonctionner les systèmes actuels ?

Le SI.EN entend être présent dans tous ces débats. Cette parole doit exister également dans les académies.

Il nous faudra réfléchir à ces orientations pour notre prochain congrès de Lille.



### **Contributions des académies :**

#### **Académie de PARIS :**

Nous avons de vives inquiétudes sur les dérives de la pratique d'évaluation des IEN par rapport aux tests réglementaires et notamment par rapport à la note de service du 20/10/05 du directeur de l'encadrement :

- un entretien avec l'IA-DSDEN qui ne tient pas compte du rapport de l'IGEN
- une lettre de mission qui doit être rédigée par l'IEN et non par l'IA-DSDEN
- une lettre de mission qui devient un texte contractuel (contrairement aux textes) avec des engagements demandés à l'IEN sur des indicateurs
- l'utilisation d'indicateurs farfelus qui ne reflètent pas la réalité des fonctions et sur lesquels l'IEN peut difficilement agir (par exemple, le nombre d'élèves accueillis en maternelle le samedi matin, le pourcentage d'enseignants du premier degré qui enseignent les langues vivantes...).

L'évaluation des IEN est en train de se transformer en piège pour les IEN.

Bernard Malinaud - RA

#### **Académie de CRETEIL :**

Problèmes des indemnités, du collège, de la formation des PE, lecture, ambition réussite.

Des disparités selon les départements, entre IEN eux-mêmes. Problème d'anticipation par les SG des académies.

La procédure d'évaluation est conforme. Les entretiens sont organisés comme prévu. Mais grande diversité dans les procédures d'évaluation des IG. La lettre de mission n'est pas mise en place.

Certains IEN sont demandeurs de cette lettre.

La mise en place du collège 1<sup>er</sup> degré est en suspens.

Problème de la lecture et des réseaux « ambition réussite » : ce sont des circulaires ministérielles et l'on peut s'interroger sur la valeur juridique de ces textes.

#### Académie de MONTPELLIER :

En participant très activement au mouvement du premier trimestre et ce à la quasi unanimité, les IEN de l'Académie de MONTPELLIER avaient très clairement montré que la manière dont le ministère nous traitait depuis plusieurs années était intolérable.

Ils ont approuvé à la majorité l'arrêt du mouvement, compte tenu des premiers résultats obtenus.

Mais, pour un bon nombre d'entre eux, cet accord a été donné sans grand enthousiasme et avec une attente de suites convaincantes, tant de la part du ministère que du SIEN. Cet accord était alors pour nous, un moyen de garder l'unanimité qui avait fait notre force au cours du mouvement.

Actuellement, deux séries de questions sont posées par les collègues, celles relatives aux résultats et aux suites de notre action, celles de la position du SIEN sur les orientations du ministre. Le mécontentement grandit et de plus en plus de collègues souhaitent des éclaircissements et un positionnement fort du SIEN sur ces séries de questions.

#### Première série de questions relatives à notre action catégorielle : \_\_\_\_\_

- Les IA nous annoncent des restrictions budgétaires importantes et la quasi impossibilité pour eux de boucler leurs budgets 2006 à dépenses constantes. Que vont devenir les promesses d'amélioration des conditions matérielles de fonctionnement des IEN, d'équipement des circonscriptions ? Il est de plus en plus évident que nous n'obtiendrons pas de rallonge des enveloppes dédiées aux frais de déplacement.

- Il se répand l'idée, sans grande précision, que l'IFT serait désormais intégrée à nos salaires, donc soumise aux prélèvements fiscaux. La maigre augmentation de nos indemnités de charge administrative risque d'être inférieure à ces prélèvements. Cette IFT sera-t-elle intégrée au calcul de la retraite ? N'aurions-nous pas été victimes d'un marché de dupes ? Que fait-on si cela était avéré ?

- Pour les collègues qui ont plus de 3 ans d'ancienneté au 9<sup>ème</sup> échelon et qui devraient bénéficier du 10<sup>ème</sup> échelon, à quelle date cette promotion s'effectuera-t-elle et quand ?

En résumé, sur cette première partie, nous demandons qu'un peu plus de transparence soit exigée du ministère et des recteurs quant au mode d'emploi de la mise en œuvre des promesses de novembre.

Enfin, les IEN de l'Académie restent attachés à la revendication de corps unique et souhaitent que le SIEN ne cesse de le rappeler.

#### Deuxième série de questions sur les sujets du moment \_\_\_\_\_

- La farce médiatique du ministre sur l'apprentissage de la lecture au CP. Nous avons dû, dans l'Académie de Montpellier réagir aux propos de notre Recteur dans la presse, propos qui faisaient croire que nous collaborerions à l' « éradication » des terribles méthodes globales que sont RATUS et GAFI. Une pétition signée par la presque totalité des IEN a abouti à un rectificatif du Recteur avant même que cette pétition dont il avait eu connaissance n'arrive officiellement sur son bureau. Je suis intervenu dans un séminaire à l'IUFM auquel participait FIJALKOW pour rappeler notre position, à savoir qu'il s'agissait d'une circulaire qui serait traduite sur le terrain avec l'intelligence et le discernement des cadres que nous sommes, soucieux de l'intérêt et de la réussite des élèves. Le tout dans le respect des programmes officiels.

Depuis, l'annonce de la modification à la hussarde des programmes, a fait bondir pas mal de collègues qui réclament que nous réagissions.

Quid de la position des IG, apprécient-ils ce mépris de leurs avis (cf le rapport de novembre sur l'apprentissage de la lecture), que pensent-ils de l'abrogation du réaménagement express de programmes qu'ils avaient mis quelques années à écrire ? Ne serait-il pas judicieux que nous nous rapprochions d'eux ?

Quelle position adopterons-nous vis-à-vis d'une injonction claire du ministre pour la rentrée prochaine ? Chez nous, un certain nombre de collègues m'ont demandé de faire savoir que l'on ne pouvait pas se contenter d'une attitude suiviste, qu'il fallait désapprouver la modification des programmes, tant sur la forme que sur le fond et ne pas nous placer dans une situation qui ferait de nous, des chiens de garde du ministre. Adopter une position de résistance ne servirait-elle pas d'ailleurs nos revendications corporatistes ?

- Le financement par les mairies de la scolarité en école privée est également très mal perçu.

- La disparition des CCPE, le flou actuel sur la mise en place des maisons du handicap, sur le

traitement et le suivi des dossiers des élèves nous apparaît aussi inquiétant. N'allons nous pas avoir à gérer seuls tous les problèmes d'intégration ?

- Enfin, si le collège académique a été constitué par le Recteur, nous regrettons que son responsable n'ait pas été élu par les IEN et qu'il n'ait que le titre de coordonnateur et non de doyen. Ce collège n'a pas encore été réuni. Le recteur a-t-il d'ailleurs des crédits pour le faire ? Qu'en est-il dans les autres académies ?

Beaucoup de questions, de craintes qui rendent notre travail un peu plus difficile.

Je conclurai en demandant simplement, au nom des collègues de l'Académie, que le SIEN se fasse entendre, sur tous ces sujets, par des positions claires.

Philippe VALEMBOS - RA

### Académie de VERSAILLES :

Comment cacher l'amertume qui est le sentiment dominant des collègues de l'académie !

- Le protocole signé en fin d'année 2005 après un mouvement auquel nombre de collègues avaient participé est loin d'avoir comblé nos espoirs –d'ailleurs, l'académie s'était majoritairement prononcée contre son adoption ; non seulement nous n'avons encore rien vu venir sur nos feuilles de paye en cette fin d'hiver, mais encore le sentiment dominant est qu'il reste tellement de questions non résolues... les reconnaissances tangibles de nos manières de servir l'institution tardent.... Ou alors, que l'institution nous dit-elle ainsi ?
- Dans au moins deux départements de l'académie est vécue et ressentie une absence totale de confiance de la part de nos IA –qui préfèrent piloter à partir de leurs services qu'appuyés sur des réflexions menées en collège d'IEN : ne serions-nous que des pigeons ...– voyageurs chargés de transmettre les informations ? quel sens alors donner à notre action quotidienne ? Et ne parlons pas du niveau académique : le Recteur n'a encore rien dit de ses intentions concernant le collège académique des IEN (112 collègues pour le 1<sup>er</sup> degré), la désignation d'un doyen...
- Les collègues ressentent une véritable irritation, pour ne pas dire colère, pour ce qui touche aux directives concernant l'apprentissage de la lecture, tant sur le fond que sur la forme. Et le rôle révolu aux IEN dans ce contexte par le ministre ne peut contribuer à apaiser ce courroux !
- Il est une antienne que les IEN connaissent bien : l'empilement des tâches, l'amoncellement des priorités ; c'est bien évidemment vrai dans l'académie, notamment en ZEP – REP –Zone violence – Zone ambition réussite, où la succession des zones, sigles et politiques s'est accompagnée, de manière très parallèle, d'un accroissement des charges des collègues impliqués : leurs responsabilités ne s'accompagnant d'aucune gratification particulière, doit-on penser qu'ils vont au charbon pour la gloire quand d'autres (chefs d'établissement, enseignants) s'en voient, eux, récompensés ?
- Certes, la beauté du métier vaut sûrement quelques sacrifices, mais les collègues ne supportent plus vraiment de les faire : outre des salaires jugés bien en deçà des responsabilités assumées, il nous faudrait à présent peser à nouveau pour ouvrir un champ de négociations sur ces points ;
- Les inquiétudes des collègues sont réelles sur la détermination de la part variable de l'ICA, sur les critères présidant à faire des heureux et d'autres moins : une manière de concurrence, dans un corps aux individualités déjà trop marquées, c'est inquiétant ! cela est notamment nourri de l'absence de critères préalables définis quant à ces modulations (sera-ce le fait du prince au royaume de l'école publique et républicaine ?), inquiétudes renforcées par les manières assez disparates dont semble s'être passée la mise en place du dispositif d'entretiens et de visites auprès des collègues promouvables à la hors classe : n'y aurait-il pas là un fâcheux retour en arrière ?
- Par ailleurs, l'amélioration annoncée des moyens de fonctionnement des circonscriptions n'est probablement qu'un effet d'annonce : concrètement, on nous enlève un moyen humain essentiel à l'animation et la gestion des élèves et des écoles, au pilotage d'une circonscription : la suppression des emplois de secrétaires de CCPE n'est évidemment pas compensée par la création des emplois de référents : c'est toute une politique d'aide aux élèves en difficultés, de conseils voire assistance aux directeurs d'école, aux équipes qui est ainsi, brutalement remise en cause : si nous sommes en

accord avec les finalités de cette politique –celle issue de la loi du 11 février 2005, nous ne pouvons l'être avec les moyens dont nous allons maintenant disposer ;

- Enfin, au plan de la syndicalisation, la situation est contrastée : des collègues nous ont quittés, pas toujours compensés par des adhérents nouveaux : le mouvement a certes mobilisé, mais la stabilisation des adhésions est loin d'être assurée.

En guise de conclusion provisoire : nombre d'IEN regrettent d'avoir mis fin au mouvement, s'interrogent sur la sincérité du ministre à notre égard et sont très inquiets quant à la poursuite d'un dialogue fructueux dans ce contexte. Luttons pour l'abrogation du CPE, ou cessation progressive des égards...

Eric WEILL - RA

#### Académie de RENNES :

La consultation avait donné des positions mitigées. Il y a eu du désenchantement et de l'amertume. Les espoirs de négociation diminuent. Les missions s'accumulent. L'indemnité modulable cause beaucoup de soucis.

L'interrogation porte sur le groupe de travail et sur ses objectifs. Les collègues sont prêts à relancer l'action dès que nécessaire, mais s'inquiètent de la lenteur.

Lecture : approbation de l'attitude du BN. Des inquiétudes sur l'irruption du politique dans un certain nombre de dossiers.

Daniel LEFUR - RA

#### Académie de LILLE :

Des réunions régulières avec un nombre important de collègues présents à chaque réunion.

L'audience avec Mme le recteur a mis en avant la nécessité d'éviter le conflit.

Pour la constitution du collège des IEN 1<sup>er</sup> degré, il nous faut d'abord nous mettre d'accord entre les 2 départements.

Michel LARCHANCHE – RA

#### Académie de REIMS :

D'accord avec les propos tenus précédemment.

Des inquiétudes sur la nouvelle loi sur le handicap : la place des IEN n'existe plus. Les possibilités d'intégration seront réduites.

Les modalités d'évaluation des IEN reposent sur des indicateurs discutables. Elles renforcent le pouvoir des DSDEN sur les IEN du 1<sup>er</sup> degré.

Les IEN-ET-EG disposent d'un doyen.

#### Académie de CLERMONT-FERRAND :

Le 10<sup>ème</sup> échelon n'a pas été perçu pour tous comme un avantage significatif.

Pour ce qui concerne les conditions matérielles, de fortes inégalités subsistent entre les départements.

L'intérêt de la création du collège des IEN est évident.

#### Académie de NANTES :

-Situation calme depuis le mouvement de septembre

-Dans le secondaire: beaucoup de morosité et de découragement pour le représentant de secteur qui se sent très peu appuyé par ses collègues (pourtant syndiqués) certes reconnaissants pour son action mais peu actifs ou réactifs dans l'ensemble. Il projette de donner sa démission pour faire réagir.

-Les mesures ministérielles se mettent en place:

-Un premier collège académique des IEN 1<sup>er</sup> degré a eu lieu en présence de l'I.G. sous la forme d'une grande réunion collective. Les thèmes abordés ont intéressé les collègues: circulaire sur la lecture, mise en place des PPRE. Mais était-ce un collège ? Il conviendra de s'interroger au niveau national sur les modalités de fonctionnement de cette instance, du rôle éventuel d'un doyen, de la complémentarité ou non avec le conseil d'IEN.. Même notre recteur est intéressé par des propositions.

-La modulation de l'ICA a amené le recteur à réunir les représentants des syndicats d'inspecteurs. Seul le SIEN a su faire preuve de fermeté sur ce dossier: même si les choix du recteur

n'étaient pas scandaleux, ils ont montré une fois de plus que la proximité du pouvoir faussait le jugement.

Les problèmes de frais de déplacement se font de plus en plus sentir. Qu'en est-il des négociations avec le ministère?

Bernard LEJOP - RA

Académie de TOULOUSE :

**1) Suite de l'action 2005 :**

Rappel de la tendance de l'académie :

45 adhérents SIEN ont voté et ont effectué un choix. 26, soit 57,8%, étaient pour le refus des propositions du ministre et souhaitaient des actions plus fortes et marquantes.

La position nationale majoritaire n'était pas la position majoritaire de l'académie de Toulouse. Certains ont fait remarquer que la procédure de recueil de l'opinion des collègues a été trop rapide et qu'une réunion de débat sur les propositions ministérielles aurait été nécessaire, ce que le temps n'a pas permis.

Pour terminer sur ce sujet, le député de ma circonscription vient de m'adresser la réponse du ministre à une question qu'il avait posée à notre sujet : la lettre précise que « l'accès à l'échelle B n'est pas à l'ordre du jour » pour les IEN.

**2) Syndicalisation :**

Nous n'avons pas noté de changement de syndicat de la part d'adhérents du SI.EN suite au mouvement de 2005, tout au plus des retards et des réticences dans la syndicalisation comme précisé ci-dessus.

Une rencontre académique est prévue le 14 mars. Elle nous permettra de faire un point plus précis.

**3) Rencontre avec le recteur :**

Une délégation du SI.EN-UNSA-Education a été reçue longuement par le Recteur le 24 janvier 2006, à la suite d'une demande d'audience déposée fin octobre 2005.

Le recteur s'est félicité de cette première rencontre et s'est dit ravi de la sortie du conflit qui selon lui s'est traduit de façon positive pour les IEN. Nous lui avons rappelé que 40% des IEN étaient contre la cessation de notre mouvement, que les collègues de l'académie de Toulouse avaient majoritairement voté pour la poursuite des actions et que nos revendications n'étaient que très partiellement satisfaites. Le recteur s'est interrogé sur les raisons de cette insatisfaction : est-ce le sentiment d'avoir été tout près du corps unique et de ne pas l'avoir obtenu ? Nous lui avons expliqué que différentes mesures de revalorisation de carrière ont été prises en faveur des corps de référence (professeurs des écoles, chefs d'établissement) créant un différentiel très défavorable aux IEN.

Le recteur a avoué que, du point de vue d'un recteur, le premier degré était une sorte de « boîte noire », avec un fonctionnement mal connu, même si ce niveau du système est très important. Il regrette de n'avoir pas suffisamment l'occasion de rencontrer les IEN premier degré.

Nous avons mentionné l'importance que nous accordions au bon fonctionnement des circonscriptions : nécessité de locaux adaptés (avec le problème déontologique du logement par les municipalités, l'« errance » imposée à certains collègues en l'absence de locaux), de matériel aux normes fonctionnelles du moment, de secrétaires compétentes compte tenu de l'importance de ce poste (avec les problèmes de suppression de postes administratifs, d'affectation de secrétaires contractuelles non formées, de surcharge occasionnée par l'afflux d'information). Nous avons mentionné la perte importante que constituerait la suppression des fonctions de secrétaire de CCPE pour la gestion des difficultés des élèves, hors handicaps, cette mission retombant dorénavant sur les équipes de circonscription en appui des directeurs et des équipes pédagogiques.

Nous avons souligné le problème grave du remboursement des frais de déplacement en précisant que nous étions indemnisés en deçà du barème retenu par l'administration fiscale lors du calcul des frais professionnels. Le recteur s'est dit sensible à cette question.

Sur le plan fonctionnel, nous avons signalé et illustré la tendance forte au transfert et à l'augmentation des tâches (dernier exemple : la gestion de la journée de solidarité) et nous avons demandé comment sera prise en compte la mesure ministérielle relative à une plus forte association des IEN premier degré à la mise en œuvre de la politique académique.

Le recteur va créer le poste de doyen des IEN premier degré et s'interroge sur la forme à donner au collège des IEN premier degré : faut-il créer un seul collège ou, pour tenir compte de

l'étendue géographique de l'académie, deux collèges ? Il souhaite connaître rapidement notre point de vue sur ce sujet car il envisage de nous réunir peu après les congés de février. Les modalités de travail du collège des IEN sont aussi à étudier et à déterminer ; le recteur est prêt à écouter nos propositions. Il considère que notre place est légitime dans la quasi-totalité des groupes de pilotage thématiques académiques avec un représentant des IEN aux côtés des IA-DSDEN et des IA-IPR , y compris sur la LOLF. Il est bien conscient de certaines difficultés qui peuvent se poser compte tenu des fonctions exercées par les IA-DSDEN et de leur domaine de compétence.

En ce qui concerne les IEN-ET, les délais très réduits accordés pour traiter, entre autres, de l'élaboration de la liste des établissements susceptibles de percevoir la taxe d'apprentissage, sont dénoncés. Le recteur a rappelé son intérêt particulier pour ce domaine compte tenu de son parcours professionnel et personnel. Son objectif est de veiller à ce que l'apprentissage sous statut scolaire puisse être l'une des priorités de l'enseignement technologique et professionnel.

#### **4) Autres questions :**

La création d'un collège des IEN du premier degré est une mesure qui a fait débat parmi les collègues. L'expérience des IEN-ET de l'académie qui nous a été rapportée montre que ce n'est pas la panacée. L'élection d'un doyen sera une phase importante car il nous faudra choisir quelqu'un de confiance. Mais à quoi servira ce collège ? Comment sera-t-il utilisé par le recteur ?

Par ailleurs, il apparaît très important d'être présent dans les réunions relatives aux questions financières (BOP dans la LOLF). Il faut que le recteur nous explique ses arbitrages. Il apparaît que les gestionnaires vont tenir un rôle de plus en plus important (voir par exemple aussi les conséquences de la mise en œuvre de la base élèves). Il faut absolument se battre pour que les pédagogues conservent une place déterminante.

L'un des objectifs de notre réunion académique prochaine du 14 mars est d'élaborer quelques propositions pour le recteur.

Nous partageons la position de notre collègue alsacien Patrick Schanté sur la mise en ligne des différents modes de fonctionnement du collège des IEN.

Plusieurs collègues envisagent dès à présent de réagir sur la question des frais de déplacement. Il sera certainement nécessaire de rappeler à tous de ne pas dépasser l'enveloppe attribuée et d'arrêter de se déplacer lorsque les crédits sont épuisés.

Le point sur la situation et une action locale seront à l'ordre du jour de notre prochaine réunion du 14 mars.

Une interrogation sur l'évaluation des IEN et l'accès à la hors classe: les services du rectorat évoquent la prise en charge « nouvelle » de la notion de mission pour les IEN premier degré dans le cadre de l'accès à la hors classe. Un problème se pose lorsque la liste des missions « recevables » n'est pas précisée (les services du rectorat ne savent pas comment traiter cela) ; alors, seuls les écrits des IA font foi (cas d'un collègue ayant appris qu'il était proposé pour la hors classe), d'où un risque d'arbitraire.

Le mécontentement (pour ne pas dire plus) des collègues porte aussi sur la façon dont le ministre s'est emparé de la question de l'apprentissage de la lecture en demandant aux inspecteurs de veiller à l'abandon de la méthode globale à la rentrée 2006 au profit de la syllabique comme indiqué dans sa lettre flash du 16 décembre 2005 et comme déclaré à l'assemblée nationale. Certains collègues ont demandé que les syndicats d'inspecteurs réagissent plus à cette forme de diktat ou de mépris de la part de leur ministre.

Nous venons d'apprendre que le recteur nous réunirait le 23 mars pour nous parler de la lecture (peut-être avec la présence du ministre...). Nous nous interrogeons sur la position à tenir compte tenu des développements les plus récents (projet d'arrêté modifiant les programmes, attitude de certains recteurs et maires, position rapportée du directeur de l'encadrement lors de l'audience du 20 février, agressivité de certains groupes de pression, etc). De nombreux collègues souhaitent une réaction, dont la forme est à débattre (écoute passive, déclaration, lettre au ministre ... ?).

#### **Académie de NANCY-METZ**

Bonne syndicalisation mais il faut rester vigilant car des départs en retraite de syndicalistes et des nouveaux pas toujours motivés et mobilisés. La course aux faveurs et aux missions potentielles à



prendre pour acquérir certains avantages pour la « carrière » est peut être une cause (parmi d'autres) à prendre en compte.

- Le 10<sup>ème</sup> échelon :

Il est considéré comme une avancée importante pour « désengorger » la salle d'attente des « patients » potentiels à la HC qui s'impatientaient. La date du 1<sup>er</sup> mars est jugée intéressante pour les Collègues

La question à se poser cependant : Est-ce que le problème résolu aujourd'hui ne va pas être seulement transféré dans le temps et que bientôt, c'est le 10<sup>ème</sup> échelon qui va bloquer les Collègues ?

De même, les Collègues IA IPR ont obtenu le 50% et nous nous en réjouissons mais à quand l'équité totale et la suppression de la clause de mobilité qui est un facteur déstabilisant pour les collègues IEN et qui induit parfois des comportements personnels et non concertés dans l'accomplissement de nos missions.

- Indemnités de charges administratives :

Une grande satisfaction pour les Collègues du second degré pour l'alignement obtenu.

En ce qui concerne l'augmentation de 7%, alors que le Recteur d'une académie (Nice) a « négocié » la part modulable, une audience auprès du Recteur de NANCY-METZ n'a pas permis d'obtenir les critères qu'il a l'intention d'appliquer.

- De même pour l'évaluation des collègues dont les critères et les modalités restent totalement flous et arbitraires.

Affaires à suivre et à surveiller.

- Inspection des certifiés en LP.

Bon nombre de certifiés interviennent en LP. Le problème de leur inspection reste toujours d'actualité pour certains d'entre eux qui choisissent de rester un certain temps en LP ou par obligation faute de place en lycée technologique. Par ailleurs de plus en plus de TZR « comblent » les places disponibles en priorité pour compenser les suppressions de moyens attribués aux académies.

Cette situation nuit au déroulement de leur carrière.

Le système de doublette IA-IPR et IEN est une solution mais certainement pas la meilleure alors que nous avons des difficultés pour obtenir des remboursements décentes de nos frais de déplacement.

Une inspection faite par deux inspecteurs se révélerait assez « coûteuse » en temps et en disponibilité.

L'IG STI, correspondant de notre académie et après concertation avec ses collègues est favorable à ce qu'un IEN effectue l'inspection et établisse le rapport alors que l'IA-IPR effectue ensuite la notation après concertation pour la gestion de la carrière de l'inspecté.

- Frais de déplacement.

Ce thème, récurrent et endémique, pose le problème de la récession des moyens globaux attribués aux académies. Nous n'avons pas pour l'instant de contraintes dans nos déplacements comme certaines académies mais le problème reste dans les remboursements qui accusent un retard de plusieurs mois notamment en fin d'année lorsque le budget est épuisé.

Claude ROYER - RA



### **Commission de secteur premier degré**

#### **Questionnaire maîtrise de la langue**

Ce questionnaire élaboré par les membres du bureau national est soumis pour avis aux représentants académiques. Il cherche à rendre compte de la réalité des pratiques observées par les inspecteurs et des difficultés rencontrées, et à proposer des pistes d'amélioration.

Il paraît important de montrer que l'école a progressé depuis 20 ans. Le premier degré est attaqué comme jamais il ne l'a été. Jamais non plus on n'a imposé ou interdit des méthodes ou des manuels, comme on le fait aujourd'hui, excepté sous le gouvernement de Vichy au cours duquel on a rencontré une problématique sensiblement identique.

L'attaque sur l'école n'est-elle pas un écran de fumée pour évacuer la réduction drastique des moyens ?

La question de la pertinence d'un questionnaire et de sa crédibilité est donc posée.

Ne vaudrait-il pas mieux s'appuyer sur des enquêtes existantes et en particulier celle sur les nouveaux programmes ?

Dans la mesure où il est prévu que l'exploitation soit faite par des chercheurs, ne faudrait-il pas en discuter avec eux pour passer commande ?

N'est-il pas délicat de lancer un questionnaire visant les pratiques enseignantes sans en discuter avec les représentants syndicaux des enseignants ?

Sur le fond, le questionnaire devra privilégier les questions ouvertes.

Il faudra poser le problème des moyens dont nous disposons en formation initiale et en formation continue.

Il nous faut ouvrir des perspectives.

Plutôt qu'un traitement individuel des questionnaires, on peut envisager une synthèse par département.

Une nouvelle proposition sera donc soumise aux RA et RD.

#### **L'accueil des enfants handicapés : loi de février 2005**

L'IEN est absent. La nécessité de créer des postes de conseillers à l'intégration, comme substituts à la fonction de secrétaire de CCPE est posée dans plusieurs départements.

#### **L'école privée :**

Une circulaire de décembre 2005 précise l'article 89 de la loi.

Cette circulaire pose le principe d'obligation de financer les élèves hors de la commune. Mais l'annexe qui définit les charges relevant du fonctionnement des écoles amène un alourdissement considérable de ces charges.

Les subventions à l'école privée risquent donc d'exploser.

A terme on fait financer par la collectivité nationale des choix personnels.

Nous avons à nous préoccuper de cette circulaire parce qu'elle risque de créer des déséquilibres dans le système éducatif.

Un dossier va être constitué et placé sur le site. Nous alerterons par ailleurs le Comité National d'Action Laïque qui ne semble pas avoir beaucoup réagi pour l'instant.

### **Réseaux « ambition réussite »**

La place des IEN n'apparaît pas.

Nous n'avons pas à nous placer dans le comité exécutif, mais plutôt au niveau des corps d'inspection.

### **Commission de secteur : information – orientation**

LE SI-EN regrette que la question de l'orientation des élèves, tant au niveau des procédures administratives que des projets pédagogiques, fasse l'objet d'un traitement circonstanciel, le plus souvent chaotique et discontinu, par le Ministère de l'Éducation Nationale.

La question du pilotage des services d'orientation est également posée avec insistance dans les rapports les plus récents (Consultation nationale de 2004, rapport des Inspecteurs Généraux 2005).

Quelques exemples et quelques questions :

#### **1) L'application de la loi d'orientation :**

On attend toujours aujourd'hui (janvier 2006) le décret sur l'orientation. Après avoir regretté que les familles n'aient plus aucun pouvoir de décision pour l'orientation dans le deuxième degré, nous attendons la confirmation de la loi pour les niveaux cinquième et première, où les procédures ne sont pas encore arrêtées, alors qu'on distribue les fiches de liaison des autres niveaux.

#### **2) Introduction de l'apprentissage comme voie d'orientation :**

Nous avons appliqué la circulaire de la DESCO en réservant une place à la modalité de l'apprentissage dans les vœux des familles, pour l'orientation après la troisième et la seconde. Quelles vont en être les conséquences sur l'affectation, sachant que les Inspecteurs d'Académie ne maîtrisent pas l'affectation dans les C. F.A et les possibilités d'accueil en entreprise ? Quel suivi pour ces élèves qui, en cas de non-signature ou de rupture rapide de contrat, n'auront plus de place dans les lycées professionnels ?

#### **3) Suivi pédagogique de l'information et de l'orientation :**

Des projets intéressants sont lancés sans qu'un véritable suivi et qu'une évaluation en soit faits : exemple : **l'Éducation à l'Orientation** (circulaire de 1996) mériterait d'être relancée énergiquement . Les « **entretiens d'étape** » ont fonctionné pendant deux ans et sont quasiment abandonnés sans bilan réel.

En matière d'actualité, les dispositifs d'alternance ont des succès très divers, de même que l'option DP3 (Découverte professionnelle 3 heures) en troisième.

Même si les équipes d'établissement ont produit des projets souvent innovants, seules certaines académies associent les inspecteurs (dont les IEN/IO) et des groupes pluridisciplinaires pour impulser, évaluer et suivre sur le terrain les différentes expériences, en favorisant les échanges de pratiques.

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur la généralisation de cette option et de ces dispositifs.

#### **4) Le parcours d'initiation aux métiers : (baptisé apprentissage à 14 ans).**

Quelles que soient les opinions sur ce thème, il faut reconnaître que des dispositifs variés, empilés au fil des ans et non évalués, mettaient à mal depuis longtemps le mythe du collège unique, dès le cycle central : CPA, classes d'insertion, quatrième de découverte des métiers, CLIPA, dispositifs d'alternance, etc

Le parcours d'initiation aux métiers pourrait avoir le mérite d'unifier ce fouillis pédagogique, et de rationaliser l'accompagnement des élèves si les moyens suivent, notamment en formation d'équipes et de tuteurs.

Mais pourquoi ces parcours seraient-ils implantés uniquement en CPA et en LP, et non en Collège ?

#### 5) **Sur les services d'orientation** :

Les C.I.O n'ont pas véritablement de statut, et leur pilotage est très problématique en l'absence de projets clairs du Ministère à ce sujet. Ils n'ont même pas d'unité de gestion, sachant qu'environ la moitié relève encore des départements pour le fonctionnement et l'investissement.

Sur les missions, le projet expérimental de grand service d'orientation au niveau académique, pourraient avoir l'intérêt de coordonner et de rationaliser les différents dispositifs à l'échelon régional, mais le flou qui l'entoure a plutôt provoqué un grand malaise dans les CIO, qu'un élan positif.

Il est urgent de montrer aux acteurs que leurs moyens de fonctionnement et leur capacité d'action seront développés, à l'appui de missions et de partage des publics clairement identifiés.

#### 6) **La profession de C.O.P** :

Les divers rapports (THARIN et I.G) ont renforcé le malaise engendré par le projet de régionalisation repoussé en 2003, malgré l'épisode plutôt positif de la consultation nationale menée par la DESCO en 2003 – 2004.

La diminution drastique du nombre de postes de COP stagiaires, passant en 5 ans de 287 à 55, alors que les besoins sont évalués par le Ministère à 344 par an jusqu'en 2012 pour renouveler le corps, en fonction des départs, semble programmer la disparition de cette profession à moyen terme.

Quels espoirs, quels projets, quel élan à attendre de ces personnels dans ce contexte mouvant où les missions et les demandes du public s'entassent ? Les Inspecteurs sont pourtant prêts à relayer et à impulser un projet clair et cohérent pour ces services, et pour améliorer le fonctionnement de l'orientation en partenariat avec les établissements, les collectivités et les autres ministères.

Francine GROSBRAS, Bernard LESPES

### **Conclusion du Secrétaire Général**

Le syndicat doit-il être force de propositions ou force de résistance ? Nous sommes souvent confrontés à la nécessité d'un choix.

Nous avons souvent cherché à lancer quelque chose de nouveau. La revendication du corps unique en est un exemple.

En 90 le corps unique des IEN (IDEN – IET – IIO) a été une volonté de réponse positive à l'évolution du système éducatif. Il en est de même aujourd'hui avec les IA-IPR.

Notre discours doit être perçu comme porteur d'avenir et pas provocateur.

C'est cette ligne que nous essayons de suivre en permanence.

Aujourd'hui, pour ce qui concerne les réseaux « ambition réussite » nous ne voulons pas placer l'inspecteur au niveau d'un chef d'établissement du 1<sup>er</sup> degré, mais plutôt dans les corps d'inspection au même titre que l'IA-IPR correspondant.

Le collègue des IEN 1<sup>er</sup> degré est important parce qu'il nous replace dans le débat sur le fonctionnement de l'académie et du système éducatif en général. L'enjeu n'est pas de faire comme les autres, il est de faire évoluer le système.

La question de l'évaluation des IEN doit être posée dans les mêmes termes. Elle n'a pas à valoriser telle ou telle personne, elle a à pointer les situations de dysfonctionnement qui ferait que les réponses attendues ne sont pas obtenues.

Tout cela ne peut s'obtenir qu'avec un syndicat fort et représentatif. La force du syndicalisme est celle de ses syndiqués.

Chaque affirmation de la force du SI.EN nous permet d'avancer dans les revendications face à l'arbitraire de l'administration. Chaque discordance l'affaiblit.